



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni à la Salle Corjial sous la présidence de Madame COUTY Tania, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : Mrs HERCOUET, GRANGIER, CHAZALLET, BORG, BOURDILLEAU, LAYRIS, RODRIGUEZ, MARTIIN, MUNOZ, MURARD, TARTARE Mmes COUTY, DEVEVEY, HANY, KONTOWICZ, SCHMIDT, NUNES, ORDUREAU, REIGT

Procurations : Mme BALLARIN-GUILLEMOT à Mme KONTOWICZ, Mme BORDES-DEMOLIS à M. MUNOZ, Mme DULON à Mme DEVEVEY, Mme STANISLAS à Mme COUTY.

Secrétaire de séance : Mme ORDUREAU CLAIRE

Madame le Maire ouvre la séance à 19h04.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum a été atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Mme ORDUREAU est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Pas d'observation à ce jour. Les comptes rendus sont approuvés.

II – Ouverture de poste d'Attaché Territorial sur un emploi fonctionnel de DGS (D40/2021)
(Fermeture poste attaché principal)

Madame COUTY annonce le recrutement d'un Directeur Général des Services dans le cadre d'un détachement fonctionnel dans la catégorie A des attachés territoriaux.

Il est précisé que la durée peut être de 1 à 5 ans et qu'il est possible de rompre ce contrat à tout moment si il ne correspond plus à la politique de la commune.

Considérant que la comptabilité d'engagement, des investissements et des budgets pluriannuels vont s'imposer à la collectivité, Madame le Maire explique que cette compétence est nécessaire pour une collectivité de plus de 3500 habitants.

Délibération adoptée avec 21 voix « Pour » et 1 « Abstention » (M. LAYRIS)

Arrivée de Monsieur TARTARE à 19h14

III - Ouverture de 3 postes d'Agents Techniques (D41/2021)

Madame le Maire expose à l'assemblée les postes suivants :

Afin de pérenniser les postes qui sont en CDD depuis plusieurs années, il est demandé :

- La création de trois postes d' adjoints techniques à temps non complet :
 - 1 poste pour l' école maternelle soit 30 /35^{ème} pour l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ainsi que toute autre tâche inhérent au grade à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

Il est précisé qu'il pourra intervenir aussi pendant le temps périscolaire

- 2 postes pour le temps méridien soit 8 /35^{ème} pour la surveillance des enfants durant la période du temps méridien de 11h45 à 14h15 à compter du 1^{er} octobre 2021 ; Ce sont des postes indispensables à la structure scolaire.

Monsieur LAYRIS demande des informations sur le quota d'heures effectuées par ces agents

Madame le Maire répond qu' ils sont déjà titulaires à la CDC où ils effectuent 27/35^{ème}.

Madame ORDUREAU demande la raison du rattachement à la filière technique

Madame le Maire précise que dans la fonction publique, l'agent est attaché à son grade et non à sa fonction et que cela permet une polyvalence dans le service.

Délibération adoptée à l'unanimité

IV – Convention EPF (Etablissement Public Foncier)(D42/2021)

Madame le Maire explique que l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) de Nouvelle-Aquitaine a été créé en tant qu'E.P.F. de Poitou Charentes par décret du 30 juin 2008.

Il est devenu E.P.F. de Nouvelle-Aquitaine par décret n° 2017- 837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n02008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes. C'est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial au service des différentes collectivités, dont la mission est d'acquérir et d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis sur le territoire régional.

L'EPF est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités.

La Commune de Saint Caprais de Bordeaux consciente de la pression foncière exercée sur son territoire souhaite engager avec l'appui de l'EPF une politique et une stratégie foncière réaffirmée dans son prochain PLU.

Il s'agit d'une dynamique forte engagée par la Commune pour analyser et veiller à la mutation de tout foncier urbanisable ou densifiable, afin de bien maîtriser les possibilités d'urbanisation et de densification raisonnable.

Concrètement, l'EPF acquiert le foncier, le stocke en attendant que la commune définisse sa stratégie et soit le revendeur soit organise la réalisation de l'opération avec les différents acteurs.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer ladite convention de partenariat et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Madame le Maire précise que si nous identifions du foncier, l'EPF peut l'acquérir à notre place, et nous le revendre au même prix dans le cadre d'un projet préalable.

Sur la commune, il y a des projets qui sont sous tension comme le terrain dit « Garbuio » ou le « Montadet ». Cela sera peut-être trop tard pour ceux-là car la convention aurait dû intervenir avant mais cela servira pour d'autres terrains à l'avenir.

Madame ORDUREAU demande le gain pour l'EPF ;

Dans la mesure où c'est un établissement public d'Etat, cela reste de l'intérêt général d'aider les communes dans le pilotage foncier et d'apporter l'ingénierie nécessaire qui manque aux petites communes.

Il préempte et négocie à la place de la commune afin de le rétrocéder sans aucune plus-value.

Dans ce cadre, le cimetière reste une urgence dans la mesure où celui-ci est saturé.

Monsieur MARTIN demande un exemple concret avec le « MONTADET »

Madame le Maire précise que ce projet reste compliqué car déjà refusé par l'ABF mais l'EPF peut concrètement préempter ce bâtiment qui est passé de 25 à 12 logements, permettant de le dimensionner en fonction des capacités de stationnement.

Délibération adoptée avec 22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (M. MARTIN)

V – Demande de subvention à l'État (DSEC) (D43/2021)

Il est rappelé au conseil municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par l'Etat au titre de la réfection des routes suite aux pluies diluviennes et aux inondations qui ont frappé la commune le 17 juin 2021.

COÛT DE L'OPÉRATION HT		FINANCEMENT	
Chemin de Carreyre	72 759 €	Subvention ETAT	111 547,20 €
		DESC 80 %	
Chemin de Couder	27 875 €		
Chemin de Mouynet	15 550 €	AUTOFINANCEMENT	27 886,80 €
Chemin des Sous-Bois	23 250 €		
TOTAL HT	139 434 €	TOTAL HT	139 434 €
TOTAL	139 434,00 €	TOTAL	139 434,00 €

Monsieur MUNOZ précise que ce sont des chemins privatifs et qui ne rentrent pas dans le cadre des voix publiques.

Monsieur TARTARE précise que la subvention ne préfigure pas la mise en place des travaux.

Monsieur MUNOZ précise que si la subvention n'est pas accordée cela risque de changer la réalisation des travaux.

Madame Couty précise que les routes sont dans un état de délabrement et que cela entraîne des risques graves.

Monsieur GRANGIER précise que si la demande de subvention est accordée cela reste un point positif pour la commune.

Madame le Maire précise que la demande a été faite avec tous les documents que la Préfecture nous a demandé et nous sommes dans l'attente de leur décision.

Madame le Maire précise que le chemin de MOUYNET est à moitié sur la commune de Cambes ;

Monsieur MUNOZ précise que la commune de CAMBES devra avoir la même démarche que la commune en ce qui concerne ce chemin.

De plus, Monsieur GRANGIER précise que ce chemin est soumis à des travaux d'assainissements.

Madame le Maire précise que nous allons attendre le retour de la Préfecture.

Monsieur TARTARE demande si les devis ont été transmis pour la demande de subvention.

Madame le Maire confirme mais précise que considérant le délais restreint pour la demande subvention, les devis sont à affiner par la suite.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Les Affaires Scolaires :

Madame KONTOWICZ précise que la rentrée des classes s'est faite sous protocole COVID Jaune (niveau 2) à savoir, port du masque obligatoire dans les espaces intérieurs avec un nettoyage des points de contacts et l'aération des locaux. A ceci s'ajoute les 4 groupes sanitaires distincts pour l'école élémentaire et 4 pour la maternelle.

Nous avons 237 élèves à l'école élémentaire et 135 élèves pour l'école maternelle.

La rentrée a été perturbé à cause de l'absence de cuisinier.

Il a été mis en avant le rôle des agents du temps méridien, avec la mise en place d'animations.

Le gros chantier de l'été a été la mise en place d'un ascenseur et des toilettes PMR à l'école élémentaire. De ce fait, 7 classes sur 9 sont accessibles PMR.

Madame KONTOWICZ invite le conseil à venir apprécier les travaux réalisés.

Les Affaires Sociales :

Madame DEVEVEY informe que mercredi 15 septembre aura lieu l'inauguration de la boutique solidaire.

Madame REIGT ainsi que les bénévoles sont vivement remerciés pour le temps et l'énergie déployée.

La boutique ouvre officiellement le vendredi 17 septembre 2021 de 16h à 19h puis les jours d'ouverture seront les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 16h à 19h.

Elle se situe à côté de l'ancien presbytère, 9 avenue de Mercade.

Madame COUTY précise que le principe de la boutique est de vendre à tout petit prix et qu'elle est ouverte à tous.

Madame ORDUREAU demande s'il y aura toujours les braderies.

Madame DEVEVEY confirme que pour le moment les braderies continuent car cela reste un évènement important.

Madame le Maire précise que tant que les bénévoles seront présents et que les dons afflueront, la braderie perdurera.

Commission environnement :

Monsieur CHAZALLET informe que samedi 18 septembre se déroule la journée mondiale de nettoyage de la planète avec un rendez-vous à 14h place du village.

Il constate que de nombreux déchets et encombrants se retrouvent encore en dépôt sauvage sur la commune.

Madame le Maire confirme le comportement inacceptable de certaines personnes, dont acte aujourd'hui avec le dépôt d'un canapé complet au pied des containers.

Il est indiqué que devant la mairie, un bac de ramassage de mégots vient d'être installé pour valorisation.

Madame le Maire précise que dans l'avenir nous aurons à davantage recycler nos déchets afin de réduire les coûts de traitement qui sont annoncés à la hausse.

Monsieur RODRIGUEZ précise qu'au sujet des déchets verts, le SEMOCTOM propose un système de broyage sous la condition que la mairie mette à disposition un espace.

Il sera utile de porter sa réflexion sur un emplacement qui soit accessible et pratique pour les usagers.

Madame le Maire précise que le SEMOCTOM est en train de travailler sur l'accessibilité du terrain de la nouvelle déchetterie qui se fera par la ZA de Cénac.

Madame DEVEVEY regrette que l'accès à la déchetterie soit limité en tonnage induisant des potentiels dépôts sauvage de déchets.

Madame le Maire explique que cela reste du travail des élus et sera à débattre lors des commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

COUTY Tania		MARTIN Benoît	
HERCOUET Brice		BALLARIN-GUILLEMOT Stéphanie	Procuration à Mme KONTOWICZ
KONTOWICZ Claire		BOURDILLEAU Steve	
GRANGIER Alain		HANY Cindy	
DULON Sandrine	Procuration à Mme DEVEVEY	RODRIGUEZ Jean-Luc	
CHAZALLET Patrice		STANISLAS Anne	Procuration à Mme COUTY
DEVEVEY Anne- Claire		REIGT Corinne	
MURARD Sébastien		ORDUREAU Claire	
BORG Sylvain		MUNOZ Armand	
NUNES Chrystelle		BORDES-DEMOLIS Maryline	Procuration à M. MUNOZ
TARTARE Jérôme		LAYRIS Georges	
SCHMIDT Audrey			